



=====

VILLE DE RIS-ORANGIS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution des articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la Commune se réunira :

Le jeudi 28 mai 2026
A 18 h 30
Salle Bruno Latour
10 place Jacques Brel
91130 RIS-ORANGIS

Les débats de la séance seront également accessibles en direct au public de manière électronique sur le réseau facebook de la ville de Ris-Orangis
<https://www.facebook.com/villederisorangis/>

Fait à Ris-Orangis, le 22 mai 2026.

Publié le : **22 MAI 2026**

Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis



=====

VILLE DE RIS-ORANGIS

**ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MAI 2026**

(Annexé au courrier de convocation adressé
aux membres du Conseil municipal)

ADMINISTRATION GENERALE

1. Délégation de pouvoirs : liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales
2. Désignation des membres proposés en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
3. Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein d'Essonne Habitat et de Terralia

TRAVAUX / ENVIRONNEMENT

4. Opposition au projet « Thermo-sur-Seine » – Plateforme de chargement/transfert de combustibles bois à Ris-Orangis – Saisine des autorités compétentes
5. Projet de création d'un Relais d'Assistants Maternelles et d'un Lieu d'Accueil Enfants/Parents sis sur la parcelle AX 0015 rue Henri Sellier : Approbation du programme et fixation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux
6. Autorisation de signature du protocole d'accord transactionnel relatif à la gestion des services de proximité dans le cadre de la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » entre la Ville de Ris-Orangis et Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

RESSOURCES HUMAINES

7. Actualisation du tableau des emplois
8. Fixation des modalités de remboursement des frais engagés par les élus liés à l'exercice de leur mandat
9. Fixation de la composition du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, maintien du paritarisme numérique et recueil du vote des représentants de la collectivité